

Agent polyvalent - Électricien

Date limite de candidatures : le 24 mars 2020

Sous l'autorité du chef d'équipe bâtiments, exécute tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des installations électriques affectées aux bâtiments communaux, à la signalisation (feux tricolores) et aux dispositifs de pompages contre les crues. Dépannages ponctuels sur l'éclairage public et gestion des illuminations de Noël.

Renforce l'équipe bâtiment pour des travaux TCE.

Cadre statutaire :

Catégorie : C

Filière : Technique

Horaires de travail :

Lundi au jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Conditions Particulières

d'exercice du métier :

Travail sur site ou en atelier, en intérieur et extérieur

Permis de conduire :

Obligatoire : B

Habilitation :

Obligatoire : BR, Nacelle

Activités principales

- Assure dans l'urgence tout dépannage ayant caractère de sécurité.
- Réalise ponctuellement la totalité des installations lors de travaux neufs.
- Exécute des interventions pour assurer le bon fonctionnement des installations ; ces interventions peuvent être d'ordre :
 - préventif
 - de petit entretien
 - de maintien dans l'état
 - de réparation et conservatoire
- Divers **en électricité**
 - **Espaces Verts** : installe puis assure la maintenance du matériel de pompage (jets d'eau, arrosage).
 - **Matériel** : entretien outillage, matériel et mobilier électrique communal.
 - **Stations de pompage, stations d'eau pluviale** : assure le parfait fonctionnement de ces installations pendant les crues de Loire.
- Renforce l'équipe bâtiment, en fonction des besoins, tous corps d'état.

Champs de compétences

Son habilitation lui permet d'intervenir dans tous les domaines existant dans les installations communales, et d'y effectuer toutes les opérations, y compris sur des installations sous tension.

- Lire et interpréter ou concevoir un document graphique ou écrit.
- Appliquer la réglementation en matière de sécurité dans les bâtiments du type ERP.
- Appliquer la réglementation du travail en matière de prévention et de sécurité.
- Exécuter dans le respect de la réglementation les interventions suivantes :
 - travaux hors tension et sous tension
 - travaux en fonction de l'environnement électrique et des conditions atmosphériques
 - travaux sous régime spécial d'exploitation
 - identification des différents organes composant une installation
 - identification des défauts et des risques
 - mesurage des grandeurs
 - consignations diverses.

Activités annexe

- Transporte et installe le matériel divers dans le cadre de manifestations.
- Élection : assure la bonne installation du bureau de vote qui lui est confié.

Champs de compétences